



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°22-04

Relatif à une demande de crédit de CHF 406'400. -- pour le remplacement de la conduite d'eau potable, des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que la réfection du Chemin du Bugnon

Municipalité

M. Christian Roubaty, Municipal, responsable du dicastère des eaux

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 16.05.2022.

Table des matières

1	Préambule	3
2	Etude	4
3	Objectifs des travaux	4
4	Coût des travaux	5
5	Subvention de l'ECA	6
6	Prélèvements aux réserves liées	6
7	Financement	6
8	Amortissement	7
9	Conclusions	7

Abréviations utilisées dans le présent document

CHF	abréviation officielle du franc suisse
EC	eaux claires
EMS	établissement médico-social
EU	eaux usées
mm	millimètre
PDDE	plan directeur de la distribution de l'eau
SIT	système d'information du territoire
STEP	station d'épuration des eaux usées

1 Préambule

La Municipalité a constaté que, lors d'importantes périodes de précipitations, le réseau des conduites d'eaux claires (EC) est largement sous-dimensionné au Chemin du Bugnon.

Le diamètre de la conduite existante du Chemin du Bugnon est de 200mm. De même, celles de la Route de Boveau et du Chemin du Bouillet. Celle de la Route du Trébuit a un diamètre de 315mm. Toutes se réunissent sous la place de la fontaine puis sont acheminées dans la conduite du Chemin du Bugnon.

La section de la conduite du Chemin du Bugnon est 4,5 fois trop petite.

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour supprimer trois chambres doubles. Ces chambres déversent une grande quantité d'eaux claires dans les eaux usées (EU) lors de fortes précipitations, surchargeant inutilement la STEP. De plus, les plaques recouvrant les chambres EC en amont se soulèvent par la force de l'eau. La Municipalité a fait procéder au boulonnage de certaines d'entre-elles, mais c'est la route qui risque d'être emportée si rien n'est fait.

Cette année, le bâtiment de l'EMS Victoria Résidence sera mis en séparatif ainsi que des bâtiments du Chemin du Plit, ce qui augmentera encore le volume d'eau à évacuer par le Chemin du Bugnon.

Le quartier du Chemin du Bugnon s'étant développé, le revêtement de la route nécessite une réfection totale.

A la demande des pompiers, une borne hydrante sera installée au bout du Chemin du Bugnon.

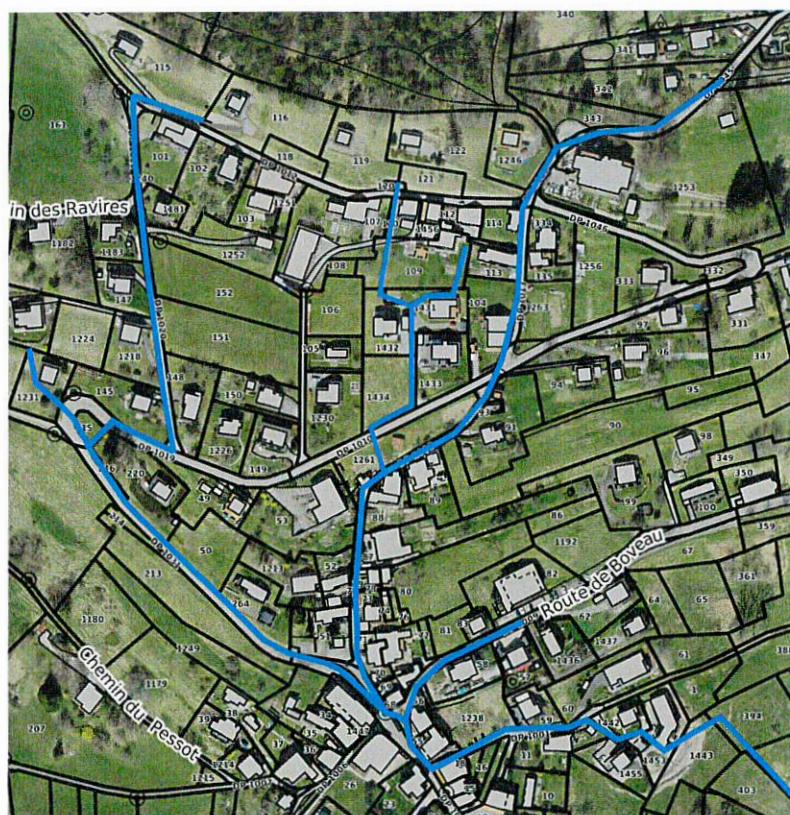
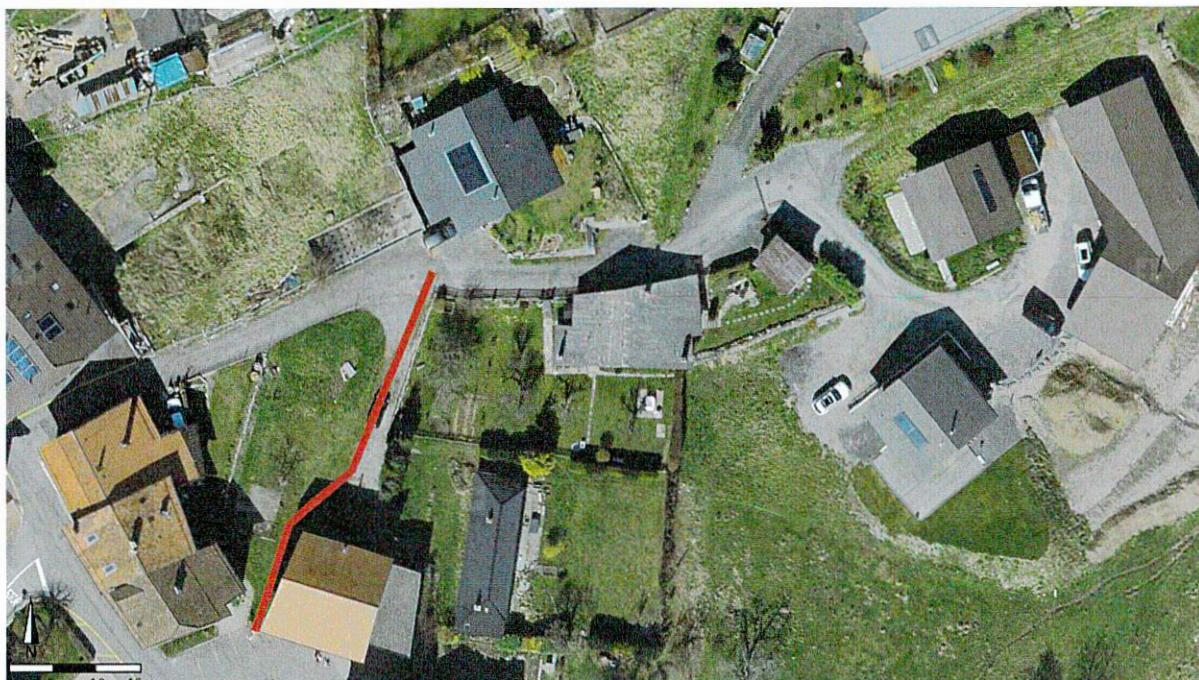


Schéma simplifié du réseau EC se déversant au chemin du Bugnon.

2 Etude

L'analyse de la Municipalité et du bureau d'étude Géo Solutions Ingénieurs SA, concernant la réalisation de ces travaux, a mis en évidence la nécessité de remplacer la conduite de distribution d'eau potable de 64mm qui est sous-dimensionnée pour la lutte anti-incendie et l'installation d'une nouvelle une borne hydrante (BH).

Afin de permettre l'accès routier aux habitations, un chemin provisoire sera aménagé (voir trait rouge).



3 Objectifs des travaux

- Remplacer le collecteur d'eaux claires en PVC DN200 par un collecteur un PVC DN500 depuis l'intersection entre la Route de Laly et la Route de Boveau jusqu'à la chambre située sur la parcelle 394 ce qui implique :
 - Le remplacement de la canalisation existante en PVC DN200 de 1980 depuis la chambre de raccordement au centre de la commune (Place de la fontaine) jusqu'à la fin de l'enrobé sur le Chemin du Bugnon.
 - La simple pose de la canalisation projetée depuis fin de l'enrobé sur le Chemin du Bugnon jusqu'au croisement avec la colonne d'eau claire existante en provenance de la Route de Boveau. Sur le Chemin du Bugnon, la canalisation existante permettant le raccordement des parcelles 1442, 1443 et 1455 ne sera pas touchée.
 - Le remplacement de la canalisation existante en PVC DN200 de 1993 depuis le croisement avec la colonne d'eau claire existante en provenance de la Route de Boveau sur le Chemin du Bugnon ainsi que la chambre existante sur la parcelle 394.

- Remplacer le collecteur d'eaux usées du Chemin du Bugnon en PVC DN200 datant de 1980 par un collecteur neuf en PVC DN200 ce qui implique :
 - Le remplacement de la canalisation existante en PVC DN200 de 1980 depuis la première chambre au début du Chemin du Bugnon jusqu'à la fin de l'enrobé sur le Chemin du Bugnon.
 - La simple pose de la canalisation projetée depuis la fin de l'enrobé sur le Chemin du Bugnon jusqu'au croisement avec la colonne d'eaux usées existante en provenance de la Route de Boveau (la canalisation existante permettant le raccordement des parcelles 1442, 1443 et 1455 ne sera pas touchée).
- Remplacer la colonne d'eau potable en fonte par une nouvelle canalisation en PE (Probablement PE 130, mais l'étude est en cours au moment de la rédaction de ce préavis) sur la partie en enrobé du Chemin du Bugnon avec pose d'une borne hydrante à hauteur de la fin de l'enrobé.
- La structure de la chaussée projetée est la suivante :
 - Sur la route de Laly : 4cm d'AC11 et 9cm d'ACT22
 - Sur le chemin du Bugnon : 3cm d'AC8 et 7cm d'ACT22
- Les nouvelles conduites seront cadastrées et mises à jour dans le guichet cartographique et cadastral (SIT).



Plan des travaux

4 Coût des travaux

Les montants des travaux ont été calculés, suite au retour des soumissions, à l'exception de la conduite d'eau potable. Les montants de la partie « Travaux » ci-après ont été majorés de 15% par sécurité vue l'évolution des prix des matériaux et de l'énergie.

Pour les travaux de fourniture et de pose de la conduite d'eau potable, la Municipalité a fait une approximation car l'étude détaillée n'est pas encore terminée. Le PDDE ne prévoyait pas de borne hydrante. Elle se basera sur une estimation pour ce point.

Travaux :		CHF	361'000. --
Terrassements-fouilles	CHF	145'000. --	
Assainissements	CHF	121'000. --	
Routes-Chemin	CHF	32'000. --	
Divers	CHF	26'000. --	
Conduite d'eau potable	CHF	35'000. --	
Borne hydrante	CHF	2'000. --	
 Honoraires :		CHF	45'400.--
Ingénieur civil (étude)	CHF	22'000. --	
Ingénieur civil (suivi des travaux)	CHF	20'000. --	
<u>Travaux géométriques</u>	<u>CHF</u>	<u>3'400. --</u>	

Montant total des travaux TTC **CHF** **406'400. --**

Répartition des travaux par dicastères :

Investissement - Collecteurs EU-EC	CHF	259'550. --
Investissement - Conduite d'eau et BH	CHF	114'850. --
Budget 2023 – surfacage de la route	CHF	32'000. --

5 Subvention de l'ECA

Une subvention sera demandée pour la conduite d'eau potable et l'installation de la borne hydrante, celle-ci étant nécessaire à la défense incendie.

La subvention devrait être calculée sur la base de CHF 37'000. --, correspondant au coût de la fourniture et la pose de ladite conduite.

Le montant étant inconnu, il n'est pas pris en compte dans le coût des travaux développé ci-dessus.

6 Prélèvements aux réserves liées

Un prélèvement de Fr. 50'000.- est prévu sur la réserve liée aux égouts et à l'épuration.

7 Financement

Ces travaux seront financés par les recettes courantes de la Bourse communale dans un premier temps. Les frais de surfacage de la route feront partie intégrante du budget de fonctionnement 2023. L'investissement sera consolidé par un emprunt aux meilleures conditions du marché, après déduction de la subvention de l'ECA et du prélèvement à la réserve.

8 Amortissement

La dépense nette de ce projet sera amortie sur 30 ans.

9 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le préavis N°22-04 du 16.05.2022,
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et à refaire le revêtement du Chemin du Bugnon pour un montant de CHF 406'400. --,
2. d'autoriser le prélèvement d'un montant de CHF 50'000. -- à la réserve liée aux égouts et à l'épuration,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par la Bourse communale dans un premier temps, que les frais de surfaçage fassent partie intégrante du budget de fonctionnement 2023 et que le montant net de l'investissement soit consolidé par un emprunt,
4. d'accepter que le coût net des travaux d'investissement soit amorti sur 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi



La Secrétaire



Joëlle Berchier

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	-